



Les hôpitaux ont-ils le droit d'exiger un test PCR pour une hospitalisation ?

Par **Lisbonne**, le **26/10/2022** à **12:37**

Bonjour Maître de Araujo Recchia,

Nous nous sommes rencontrées le samedi 10 septembre 2022 à Lisbonne lors du symposium Habeas Corpus. J'ai échangé quelques minutes avec vous avant que Vincent Pavan ne vienne vous chercher pour aller déjeuner. Vous rappelez-vous ?

Je vous remercie infiniment pour toutes vos actions, votre courage et votre détermination contre vents et marées.

Je vous suis sur Telegram et j'avais noté début août 2022 par le biais de votre publication que les "non-vaccinés" pouvaient désormais se rendre dans les hôpitaux sans passe sanitaire et sans tests.

Je me permets de vous adresser ce message aujourd'hui car ma mère, qui a eu 80 ans le 1er août 2022, souffre d'un rétrécissement aortique calcifié devenu serré. Elle doit, par conséquent, se faire opérer prochainement afin de procéder au remplacement de sa valve aortique qui est calcifiée et qui par conséquent s'ouvre avec difficulté, provoquant notamment des essoufflements lors d'une marche rapide ou bien lorsqu'elle doit monter des escaliers ou une côte par exemple.

A ma grande stupéfaction, cependant, j'ai constaté que les hôpitaux exigeaient un test PCR pour une hospitalisation alors que je pensais qu'il n'était plus nécessaire de faire des tests depuis le début du mois d'août 2022.

Pour être sincère, nous n'avons jamais effectué le moindre test depuis le début de cette pandémie et nous avons toujours évité soigneusement tous les lieux qui l'exigeaient. Je ne maîtrise pas du tout le sujet des tests s'agissant des différents tests qui existent sur le marché. Nous ne sommes pas non plus injectées car nous avons heureusement su très tôt qu'il s'agissait d'un produit toxique et mortel.

S'agissant des tests, j'ai néanmoins conscience que les tests PCR sont une fraude car ils n'ont pas été conçus pour détecter une infection. Je détiens, d'ailleurs, une décision de justice d'un Tribunal à Lisbonne, rédigée par deux juges en novembre 2020, qui stipule que les tests PCR ne permettent pas de détecter une infection et que les amplifications de cycles peuvent créer des faux positifs.

Je trouve par conséquent aberrant que ma mère fasse un test pcr qui n'est autre qu'un test

frauduleux. Jusqu'à présent, nous avons pu éviter tous les tests mais dans ce cas précis ma mère se trouve acculée à devoir présenter un test pcr négatif pour avoir le droit d'être hospitalisée pour une journée d'examens médicaux avant que l'opération n'ait lieu.

Je vous communique ci-dessous un copier coller de mon échange avec la secrétaire médicale de l'hôpital Georges Pompidou à Paris suite à son envoi d'une ordonnance par email pour effectuer un test pcr avant l'hospitalisation et sa réponse :

Mon message :

Nous sommes également très étonnées de l'envoi d'une ordonnance dans le but de réaliser un test PCR dans la mesure où depuis le 1er août 2022, la présentation d'un pass sanitaire (test négatif de moins de 24 heures, justificatif de statut vaccinal ou certification de rétablissement ou de contre-indication) ne peut plus être exigée pour l'accès aux établissements et services de santé et médico-sociaux, que ce soit pour les patients ou pour leurs accompagnants / visiteurs.

Je vous serais reconnaissante de m'adresser le texte de loi sur lequel l'hôpital s'appuie pour demander aux patients de réaliser un test PCR avant la réalisation d'examens médicaux.

Dans cette attente et avec tous mes remerciements anticipés,

Bien cordialement.

A C

Sa réponse :

Le test PCR n'a rien avoir avec le Pass sanitaire.

Nous demandons à chaque patient d'effectuer un test PCR pour toute hospitalisation.

Cela vient de la direction de l'hôpital, j'applique le protocole comme demandé par l'établissement.

Bien cordialement,

L'hôpital Marie Lannelongue au Plessis Robinson (92) et l'hôpital de la Pitié Salpêtrière à Paris, de la même manière, exigent un test PCR pour une hospitalisation d'une journée pour effectuer des examens médicaux et a fortiori pour

l'opération en elle-même.

Pouvez-vous me dire, s'il vous plaît, s'il est stipulé dans le texte de loi promulgué début août 2022 qu'un test pcr est obligatoire pour avoir le droit d'être hospitalisé ? Et si ce n'est pas le cas, pouvez-vous m'envoyer le lien qui le confirme ?

Je ne sais pas comment contourner ce problème majeur car je voulais à tout prix éviter que ma mère effectue un test PCR invasif puisqu'ils enfoncent une tige au fond du nez et, de surcroît, le bout de la tige contiendrait des substances nocives. Ils récupèrent aussi l'ADN des gens dans une base de données si j'ai bien compris.

Votre assistance et vos conseils sur ce sujet seraient grandement appréciés.

Avec tous mes remerciements anticipés,
Bien cordialement.
A C

Par **P.M.**, le **26/10/2022** à **13:13**

Bonjour,

Pour vous adresser à Maître de Araujo Recchia, il faudrait le faire directement sur son blog...